



COMMUNE DE VALDRÔME

SERVICE PERISCOLAIRE

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Accueil du matin	8h-8h50			
Temps de midi	12h-13h20			
Accueil du soir	16h30-18h			

REGLEMENT DU FONCTIONNEMENT

A compter du 01 septembre 2023

TABLE DES MATIERES

- 1. Description et objectifs**
- 2. Inscription**
- 3. Ouverture, horaire et fréquentation**
- 4. Repas**
- 5. Sécurité**
- 6. Communication entre les parents et l'animatrice**
- 7. Tarification**

1- Description et objectif

Le service périscolaire de Valdrôme proposé le matin, le midi et le soir est confié à un agent communal qualifié sur inscription anticipée. Il a pour objectif d'offrir un service d'animation pour l'accueil des enfants de l'école publique de Valdrôme.

L'accueil du matin et du soir se déroule dans l'école ou dans une salle communale. Il est proposé tous les jours de classe.

Le temps du midi se déroule dans des salles communales.

La spécificité de la classe unique conduit l'animatrice à attendre des enfants une attitude la plus autonome possible pour permettre à chacun de manger, de se détendre dans les meilleures conditions.

Votre enfant a la possibilité de faire seul ses devoirs et ses leçons pendant le temps périscolaire après 16h30.

2- Inscription (fiche d'inscription à compléter en début d'année)

Inscription à l'année :

Pour toute présence régulière, l'inscription se fait en septembre pour toute l'année scolaire. Dans ce cas seules les absences seront signalées à l'avance à l'animatrice.

Inscription occasionnelle :

L'inscription aux temps périscolaires s'effectue au minimum 1 semaine à l'avance, par l'intermédiaire des tableaux mis à disposition dans l'entrée de la salle de classe.

En cas d'absence ou d'imprévu l'animatrice devra être informée,

dans tous les cas avant le service choisi,

au 06 41 00 20 22 si possible par SMS, de préférence lors de son temps de travail.

3- Ouverture, horaire et fréquentation

Le service périscolaire est ouvert tous les jours de classe. L'horaire est établi selon le calendrier scolaire et l'horaire de l'école.

Le service fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 8h50, de 12h à 13h20 et de 16h30 à 18h00.

4- Repas

Les repas sont fournis par les parents dans un sac dédié permettant une bonne conservation des aliments à température ambiante jusqu'à midi. La salle ne dispose pas de réfrigérateur. Nous vous demandons de fournir des repas préchauffés dans une boîte isotherme.

La configuration de la salle ne permettant pas d'effectuer une vaisselle, nous vous demandons de fournir les verres, couverts, et assiettes avec le repas.

Les repas sont à déposer à l'entrée de la classe.

5- Sécurité

***Absence en cours de service :**

Si votre enfant doit s'absenter durant le service, il est de votre responsabilité de venir le chercher en personne (ou personne autorisée), et de signer une décharge auprès de l'animatrice, sinon aucune sortie ne sera autorisée en cours de service.

***Médication :** Aucun médicament ne peut être administré (même avec une ordonnance) et en aucun cas les enfants ne devront avoir en leur possession quelques médicaments que ce soit, hormis en cas de PAI.

***Blessures et malaises :** En cas de blessures ou malaises, l'animatrice préviendra les parents ou la personne à contacter en cas d'urgence (voir fiche inscription).

***Maladie :** Un enfant présentant un ou plusieurs symptômes importants de maladie (fièvre, vomissements...) ne pourra pas être accueilli.

*Objets personnels : Les jouets personnels apportés sont sous la responsabilité de la famille. L'animatrice n'est pas responsable en cas de perte, de casse ou de vol.

6- Communication entre les parents et l'animatrice :

Tout information et changement sur le temps périscolaire doit se faire auprès de l'animatrice au numéro suivant : 06 41 00 20 22.

7- Tarification par enfant

	Tarifs
Accueil du matin	1€
Temps de midi	1€
Accueil du soir	1€

Règlement:

Une facture à trimestre échu sera établie par le Trésor public.
Les modalités de paiement sont indiquées sur les factures.

Attention : Sans annulation de votre part, le service vous sera facturé.

En cas d'absence, l'animatrice doit être prévenue à l'avance, durant ses heures de travail, et dans tous les cas avant le service choisi.

L'enseignante et la mairie ne sont pas des intermédiaires pour toute information sur le temps périscolaire.

Contact pour le fonctionnement quotidien :

Dorien Geeraerts : Animatrice du temps périscolaire

06 41 00 20 22

geeraertsdorien@gmail.com

Règlement approuvé par le Conseil Municipal du vendredi 28 juillet 2023

Contact pour d'autres problématiques : Mairie de Valdrôme

accueil@mairie.valdrôme.fr

Mairie 14 rue haute, 26 310 Valdrôme
04 75 21 40 70

Coupon à retourner à l'animatrice

Je soussigné-e :

Pour mon enfant :

Certifie avoir pris connaissance du règlement du fonctionnement du temps
périscolaire à l'école de Valdrôme.

A, le

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »